

Cote du document: EB 2011/104/R.64
Point de l'ordre du jour: 10 e) vii)
Date: 9 décembre 2011
Distribution: Publique
Original: Français

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémorandum du Président

Proposition de prêt et de don à la République tunisienne pour le

Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est (PRODESUD)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Mounif Nourallah
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2367
courriel: m.nourallah@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Approbation**

Table des matières

Résumé du financement	ii
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte	1
II. Financement proposé	3
III. Instruments juridiques et autorité	4
IV. Recommandation	4

République tunisienne

Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République tunisienne
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'environnement
Coût total du programme:	7,88 millions d'USD
Montant du prêt relais du FIDA:	2,55 millions de DTS (équivalant approximativement à 3,96 millions d'USD)
Montant du don relais du FIDA:	0,35 million de DTS (équivalant approximativement à 0,54 million d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt correspondant au taux de référence annuel établi par le FIDA sur une base semestrielle
Contribution de l'emprunteur:	3 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,38 million d'USD
Institution chargée de la conception finale:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République tunisienne pour le Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est, telle qu'elle figure au paragraphe 26.

Mémoire du Président

Proposition de prêt et don à la République tunisienne pour le Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est (PRODESUD)

I. Contexte

1. Le présent mémoire a trait à l'approbation d'un financement relais d'un montant total de 2,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 4,5 millions d'USD au taux de change en vigueur le 30 novembre 2011) sous la forme d'un prêt de 2,55 millions de DTS (équivalant approximativement à 3,96 millions d'USD) et d'un don de 0,35 million de DTS (équivalant approximativement à 0,54 million d'USD) pour le Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est (PRODESUD), initialement approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2002.
2. Comme il est indiqué au paragraphe 34 du rapport du Président (EB 2002/76/R.19/Rev.1), le programme était auparavant financé par un prêt du FIDA d'un montant de 14,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 18,7 millions d'USD) octroyé à des conditions ordinaires. Doté d'un budget total de 44,3 millions d'USD, le programme a mobilisé plusieurs cofinancements, notamment du Fonds de l'OPEP pour le développement international (7,0 millions d'USD), du gouvernement (16,9 millions d'USD) et des bénéficiaires (1,7 million d'USD).
3. L'accord de prêt entre le FIDA et la République tunisienne est entré en vigueur en avril 2003 et le prêt est arrivé à échéance fin décembre 2010. Le Gouvernement tunisien a toutefois décidé de maintenir le compte spécial du programme auprès de la Banque centrale de Tunisie. La mise en œuvre des activités complémentaires se poursuit grâce à des fonds prélevés sur le budget de l'État, en attendant l'octroi du financement relais demandé par le gouvernement à travers une requête officielle adressée au FIDA. L'Unité de gestion du programme (UGP), est encore fonctionnelle.

Objectifs du programme

4. Le principal objectif du programme était d'amorcer un processus de développement durable piloté par la communauté. À cet effet, il était prévu de mettre en place des instruments propres à: i) améliorer la gestion participative et durable des parcours et des ressources en eau; ii) augmenter la productivité et promouvoir des méthodes plus performantes de conduite de l'élevage; iii) promouvoir les initiatives économiques locales; et iv) multiplier et diversifier les sources de revenus. Il devait produire des effets économiques, environnementaux et socio-institutionnels et améliorer les conditions de vie d'environ 66 000 habitants (10 000 ménages).

Réalisations du programme

5. La conception du programme fait appel à une nouvelle démarche fondée sur la participation des communautés agropastorales, l'implication des partenaires sociaux et l'intégration de l'élevage à d'autres activités agropastorales.

6. Le taux de réalisation des principales activités prévues a souvent dépassé 100%, à l'exception de la mise en repos des parcours collectifs qui a atteint un taux de réalisation de 60%. En termes d'impact, l'ensemble de la population de la zone du programme tire profit des aménagements pastoraux et des infrastructures de base. Cela s'est traduit notamment par une production fourragère additionnelle de 5,7 millions d'unités fourragères, un allègement des coûts d'alimentation du cheptel de l'ordre de 39%, une amélioration du taux de fertilité des petits ruminants de 10% à 12%, une réduction des frais de transport des éleveurs de 50% grâce à l'aménagement des pistes, une diminution des frais d'abreuvement des ovins à hauteur de 40%, une augmentation des superficies totales irriguées de l'ordre de 24%, et une augmentation de 30% du rendement des oliviers.
7. Les femmes rurales ont acquis plus d'autonomie grâce aux revenus tirés des nouveaux microprojets. De plus, la femme rurale diplômée participe à la vie associative. En effet, 25 agents d'encadrement sont des jeunes filles diplômées mises à la disposition des Groupes de développement agricole et rémunérées sur le Programme national 21/21¹.
8. À la fin octobre 2011, le total des décaissements sur les ressources du prêt du FIDA atteignait 13 687 470 DTS (18 188 000 USD), soit 97,07% du montant total du prêt. Le prêt octroyé par le Fonds de l'OPEP (6 990 000 USD) a été décaissé à 100%. La contribution totale du gouvernement a atteint l'équivalent de 11 697 000 USD.

Justification du financement relais

9. La date d'achèvement du programme et la date de clôture du prêt (prêt FIDA n° 593-TN) sont respectivement le 30 juin 2010 et le 31 décembre 2010, et le taux de décaissement est de 97,1%. Le programme, qui a été mis en œuvre de manière très satisfaisante, enregistrait un taux de décaissement de 88,7% un an avant la date de clôture du prêt. Plusieurs recommandations issues de l'examen à mi-parcours et des missions de supervision ont été formulées par le FIDA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour reporter de deux ans (2011-2012) la date d'achèvement du programme tout en octroyant un financement supplémentaire. Ces recommandations, qui n'ont pas eu de suite sous le gouvernement précédent, visaient d'une part à consolider les acquis du programme et, d'autre part, à garantir la pérennité des investissements. Après les bouleversements sociaux du premier semestre 2011, et à la demande pressante de la population de la zone du programme, le nouveau gouvernement a sollicité un financement relais auprès du FIDA afin de poursuivre l'exécution du programme sur une période de deux années transitoires, en attendant l'approbation d'une deuxième phase.
10. Les événements du 14 janvier 2011, nés en grande partie du rural profond, peuvent être interprétés comme étant la conséquence d'une crise du monde rural et de modèles de développement régional inéquitables entre les zones côtières et celles de l'intérieur relativement marginalisées.
11. L'instauration subséquente d'un climat démocratique dans le pays a permis plus de liberté d'expression, suscitant ainsi, au niveau des régions les plus pauvres du pays, une demande d'emplois et d'infrastructures de base de première nécessité. Le gouvernement de transition a arrêté la liste des gouvernorats² prioritaires (au nombre de 10) et a commencé à revoir leur budget à la hausse pour l'exercice 2011 afin de répondre à certaines urgences exprimées ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie. À cette fin, il a contacté plusieurs bailleurs de fonds opérant en Tunisie pour l'aider à satisfaire ces demandes.

¹ Programme national d'emploi des jeunes diplômés.

² Kef, Siliana, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan, Gafsa, Tozeur, Kébili et Tataouine.

12. Le FIDA, en tant que bailleur de fonds actif en milieu rural, notamment dans les gouvernorats classés prioritaires, a été particulièrement sollicité pour répondre à ces besoins par le renforcement des interventions des projets qu'il cofinance, et ce à travers l'octroi de financements supplémentaires d'urgence et par des demandes de financement de nouveaux projets.
13. C'est dans ce cadre que s'insère le financement relais sollicité pour engager les activités prioritaires identifiées au niveau des plans de développement participatifs préparés en concertation avec la population depuis le démarrage du programme. Ce financement contribuera à la consolidation des acquis de ce programme, sans modification aucune de la zone d'intervention, de l'approche, du groupe cible, des composantes ni du montage institutionnel tels qu'approuvés par le Conseil d'administration en septembre 2002.
14. L'octroi d'un financement relais est justifié pour les raisons suivantes. Au plan institutionnel, le FIDA devrait se positionner parmi les institutions financières internationales capables de répondre aux demandes de ses clients dans la région durant cette période de turbulence. Par ailleurs, il s'agit d'une occasion unique pour le Fonds d'atteindre son objectif premier, à savoir mobiliser et fournir des ressources financières supplémentaires en faveur des populations rurales pauvres de ses États membres en voie de développement. Ce faisant, il contribuera à assurer un développement équitable et une juste distribution des richesses entre les zones rurales et urbaines, en particulier dans un pays à revenu intermédiaire où la pauvreté demeure un phénomène rural. Enfin, la réponse favorable du FIDA constituerait une excellente occasion de démontrer la capacité d'adaptation et la flexibilité qui caractérisent les opérations du Fonds.
15. La proposition de financement relais est également entièrement justifiée au plan opérationnel. Premièrement, les ressources additionnelles du FIDA seront déployées afin de couvrir les besoins non satisfaits de la population rurale dans les zones prioritaires à forte incidence de pauvreté, sans devoir modifier la conception du programme. Deuxièmement, le programme est mis en œuvre sur la base d'une approche participative et sensible à la question de la parité hommes-femmes. Ainsi, l'apport de ressources additionnelles permettra de générer rapidement et de façon rentable des avantages importants pour le groupe cible. Troisièmement, le gouvernement s'est pleinement engagé à exécuter le programme conformément aux paramètres de la conception initiale.

II. Financement proposé

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

16. L'allocation fixée pour la République tunisienne au titre du SAFP se chiffre à 21,3 millions d'USD pour le cycle 2010-2012.

Endettement du pays et capacité de remboursement

17. Calculé par rapport au produit intérieur brut, exprimé aux prix courants, le taux d'endettement total du pays était de 110% environ en 2009. Cependant, les antécédents du Gouvernement tunisien en matière de remboursement des prêts du FIDA sont satisfaisants.

Dérogation aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

18. Aucune dérogation aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA n'est envisagée.

Principales composantes et activités du programme

19. Les activités du programme s'articulent en cinq composantes, à savoir:
 - i) infrastructures rurales de base; ii) aménagement intégré des unités socioterritoriales; iii) promotion des filières et amélioration de la productivité agropastorale; iv) promotion des microentreprises et des initiatives économiques en

milieu rural; et v) renforcement des moyens de mise en œuvre du programme. Les principales activités prévues par le financement relais s'insèrent parfaitement dans ces composantes. Elles concernent essentiellement l'entretien et le bitumage de pistes d'accès, l'hydraulique pastorale, l'appui à la mise en défens, l'alimentation en eau potable, l'électrification des points d'eau, la plantation arboricole et l'appui aux groupements de développement agricole.

Modalités de supervision

20. Le financement relais du PRODESUD sera administré et supervisé par le FIDA.

Catégories de dépenses

21. Le programme compte trois catégories de dépenses: i) travaux de génie civil; ii) équipement, matériel et moyens de transport; et iii) études et formation. Ces catégories de dépenses seront majorées respectivement de 2,5 millions d'USD, 1,5 million d'USD et 0,5 million d'USD correspondant aux besoins de financement.

Plan de financement

22. Le plan de financement du programme relais a été proposé pour couvrir les besoins supplémentaires en matière d'infrastructures de base, de mise en valeur agropastorale et d'appui au développement communautaire. Son coût total s'élève à 7,88 millions d'USD. La contribution du FIDA est de 4,5 millions d'USD, dont 0,54 million d'USD sous forme de don, et celle du gouvernement est de 3 millions d'USD. La participation des bénéficiaires s'élèvera à 0,38 million d'USD.

III. Instruments juridiques et autorité

23. Un accord de financement entre la République tunisienne et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/bénéficiaire. Ledit accord de financement sera négocié et conclu avec la République tunisienne à la suite de l'approbation du Conseil d'administration.
24. La République tunisienne est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
25. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

IV. Recommandation

26. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République tunisienne un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à deux millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 550 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent Mémoire.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République tunisienne un don d'un montant équivalant à trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (350 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent Mémoire.

Le Président
Kanayo F. Nwanze